



## UNE ÉQUIPE INDIGNÉE

Permanence juridique et sociale - Cours de français - Animations - Activités d'intégration  
Rue de l'Industrie 10, 1950 Sion - Tél. 027 323 12 16 - Fax: 027 323 12 46 - email: csivs@bluwin.ch

### Le Centre Suisses-Immigrés

Le Centre Suisses-Immigrés (CSI) existe en Valais depuis 1984.

Il a pour objectifs de:

- Soutenir les migrants dans les différentes démarches sociales ou juridiques auxquelles ils se trouvent confrontés;
- Mettre à disposition une structure qui permette le dialogue entre citoyens d'ici et d'ailleurs;
- Favoriser l'intégration de la population étrangère en créant des espaces propices aux échanges interculturels.

Le CSI est une association à but non lucratif. Il vit des cotisations de ses membres, des dons, des subsides fédéraux, cantonaux et communaux.

La plupart des activités ont lieu grâce à l'engagement régulier de nombreux bénévoles qui assurent une partie des permanences, les cours de français, l'Accompagnement Mère-Enfant, ainsi que diverses prestations.

Les services fournis par le CSI sont gratuits. Une participation aux frais administratifs peut être demandée.

**Pour vos dons:**  
CCP 19 - 14927 - 3

CSI Valais  
un espace d'accueil  
un lieu de dialogue

### De la banalité du mal

Jérôme Meizoz, écrivain

«Les renvois dits Dublin consistent, il faut le dire clairement, à se débarrasser (selon des formes légales) des migrants en les renvoyant dans le pays d'Europe où ils sont arrivés en premier lieu. La méthode est fidèle à ce que nombre de dirigeants de notre pays ont eu coutume de faire au cours de son histoire: fermer les yeux et reporter les problèmes ailleurs.

Durant la Seconde Guerre mondiale, bien des décisions ont été prises sur ce modèle. Nous voulons la paix chez nous, sans trop nous soucier de ce qui arrive aux autres. En ce sens, la «neutralité» a beau être présentée comme un noble principe, elle ne pourra jamais se défaire d'un relent de lâcheté.

Revenons aux renvois Dublin: en passant un peu de temps avec les personnes protégées par le collectif R<sup>1</sup> à Lausanne, n'importe qui ressent et comprend l'état de panique et de détresse dans lequel ces femmes et hommes se trouvent. Dans leurs yeux et leurs gestes, on voit les traces de l'épouvante et du malheur. Les déposer sur un tarmac de Norvège ou de Grèce, comme cela est prévu, et s'en laver ensuite les mains au nom d'une loi, cela n'est possible que si l'on n'a jamais regardé un de ces êtres humains dans les yeux.

C'est l'éternelle affaire de la banalité administrative du mal, du respect borné pour des règlements abstraits au détriment des hommes vivants et des situations réelles. Faut-il donc que les lois étouffent toutes nos émotions les plus humaines?

<sup>1</sup> A Lausanne, le Collectif R se bat aux côtés des réfugié-e-s depuis mars 2015, pour leurs droits et pour notre dignité à toutes et à tous.  
R comme Refuge, Révolte, Résistance.

*«Tout enfant qui est temporairement ou définitivement privé de son milieu familial, ou qui dans son propre intérêt ne peut être laissé dans ce milieu, a droit à une protection et une aide spéciales de l'Etat»*

Convention relative aux droits de l'enfant

## Sommaire

- 01 De la banalité du mal
- 02 Mineurs non accompagnés
- 04 La liberté d'être en désaccord
- 05 La douceur au bout du fil
- 06 Permanence juridique: le recours est un droit
- 07 Je suis en colère

## Le Comité du CSI

### Présidente:

Françoise Jacquemettaz

### Membres:

Christiane Antille  
François-Xavier Attinger  
Olivier Delévaux  
Catherine Ferrari  
Madeline Heiniger  
Daniel Kiros  
Geneviève Lévine  
Juan Pallara  
Béatrice Roh  
Sonia Z'Graggen

### Rédaction:

Madeline Heiniger et Geneviève Lévine

### Mise en page:

Marie-Paule Zufferey

## LE RÉCIT DE LA PRÉSIDENTE

### Mineurs non accompagnés (MNA)

Françoise Jacquemettaz, présidente du CSI

**Fin octobre 2016, cent vingt-huit mineurs non accompagnés étaient recensés en Valais. Quatre-vingts d'entre eux attendent encore d'être auditionnés. Certains ont été mis au bénéfice d'une admission provisoire (permis F normal ou avec la qualité de réfugié) et trois ont obtenu l'asile: un Syrien et deux Afghans.**

«Personne de confiance» désignée par l'Etat du Valais et tutrice nommée par l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte, je suis ces jeunes mineurs dans leur parcours d'intégration, ceci en lien étroit avec le Rados (structure d'accueil pour les MNA) et également dans la procédure d'asile. Lorsqu'ils sont convoqués pour une audition fédérale, nous préparons cet entretien avec le jeune, mes collègues du CSI et moi, car c'est à ce moment-là que se joue son destin. Face au manque d'empathie de quelques auditeurs, à la recherche du moindre détail qui pourrait discréditer le récit du requérant, et connaissant la longueur de certaines auditions, il convient que les jeunes soient bien informés sur ce qui les attend.

Au cours de ces années, j'ai été le témoin de parcours de vies dramatiques, de récits qui vous glacent le sang. Et franchement, le fait d'entendre dire à longueur d'année que tous les Afghans, les Erythréens, les Somaliens - en fait tous les demandeurs d'asile - sont des réfugiés économiques me fait bondir, me fiche dans une rogne «grave» comme disent les jeunes.

### Réfugiée économique, vraiment?

La petite A., qui a été séquestrée et enchaînée pendant des années par une belle-mère qui visait la

fortune de son père, qui a fini par assassiner celui-ci et jeter son cadavre à côté de sa fille torturée. La jeune fille a vécu encore plusieurs mois dans l'étable où elle était enfermée en compagnie de la dépouille de son père. Le hasard a voulu qu'une villageoise ouvre la porte de l'étable et que, horrifiée par ce qu'elle découvre, l'aide à s'enfuir. Le long de son chemin d'exil, elle a évité de justesse d'être prise dans un réseau de prostitution. Selon elle, elle a eu de la chance: elle n'était pas très jolie et souffrait d'une maladie de la peau.

### Réfugié économique, vraiment?

Ce gosse de quatorze ans qui a finalement tué le maître de Coran qui abusait de lui. Son père l'a félicité pour son geste, en lui avouant qu'il aurait dû le tuer pour l'honneur de la famille et du clan, si cela s'était su. Lorsque les fils du Mollah l'ont recherché pour venger la mort de leur père, il l'a aidé à s'enfuir.

### Réfugié économique, vraiment?

Le jeune homme de seize ans dont tous les membres de la famille, en l'absence du père, ont été tués par des villageois. Raison de ce massacre? La famille était issue d'une ethnie minoritaire et méprisée. Lors de son retour au village, le père a perdu la raison. Hospitalisé, il est décédé quelque mois plus tard. Le jeune homme, le seul qui a échappé à la tuerie parce qu'il était caché sous une table, a été recueilli par des personnes venant d'un village voisin. Mal leur en a pris: certaines d'entre elles ont été tuées par le même groupe qui avait assassiné sa famille, ceci afin d'éviter qu'elles témoignent de ce qu'elles avaient vu.

**Réfugié économique, vraiment?**

Le jeune Somalien interpellé par les Shebab (djihadistes somaliens) parce que la musique qu'il écoutait n'était pas à leur goût. Sévèrement tabassé, il a été contraint à «avalé» ses écouteurs. Laissé pour mort, il a été secouru un peu plus tard par des passants. Son calvaire n'était pas terminé. Les autorités du village, ayant appris qu'il avait été arrêté par les Shebab, l'ont convoqué afin qu'il dévoile l'identité de ses agresseurs. Impossible de le faire: les hommes étaient masqués et ils étaient nombreux. Le soupçonnant d'être de mère avec les Shebab, les autorités l'ont emprisonné et tabassé afin d'obtenir des noms!

**Réfugié économique, vraiment?**

Cet autre jeune Somalien, seize ans lui aussi, dont deux frères ont été fusillés sur la place publique du village par les Shebab. Les terroristes ont ensuite enlevé son père parce celui-ci s'était insurgé contre l'assassinat de ses deux fils et d'autres jeunes fusillés en même temps. La famille n'a plus eu aucune nouvelle du père de famille. Quelque temps plus tard, le jeune a été enlevé par les Shebab parce qu'il avait fréquenté durant quelques mois une école privée afin d'apprendre à lire et à écrire. Ecole de mécréants, selon les Islamistes. Après une trentaine de jours où lui et beaucoup d'autres jeunes ont été affamés puis ensuite «instruits», il a pu s'échapper en compagnie de deux amis. Avec eux, il a traversé le Soudan, le Sahara pour arriver en Libye.

**Réfugié économique, vraiment?**

Le jeune homme qui répond de manière décousue à l'auditeur,

qui semble éluder les questions ou y répondre de manière incohérente. Après une mise en confiance et une pause durant laquelle il a pu s'apaiser, l'audition est reprise et là, grand silence, les larmes coulent, le jeune homme lève son pull et montre les traces des tortures subies. Il ne peut exprimer avec des mots les événements terribles qu'il a traversés.

Arrêtons-nous là!

Comment aborder ces jeunes mineurs, afin qu'ils retrouvent goût à la vie? Comment leur faire comprendre qu'ils peuvent déposer ici leur souffrance, leurs tourments et faire confiance aux personnes qui les accompagnent, qui les aident à se reconstruire. Ce d'autant que les décisions du SEM ne sont pas là pour les rassurer. Octroi d'un permis F, alors que c'est l'asile qui selon moi aurait dû être accordé. Pourquoi un permis F? Parce que le récit n'est pas assez détaillé, malgré une audition qui a duré plus de sept heures.

Parce que le requérant déclare avoir été arrêté le soir, alors qu'il avait dit une première fois que c'était le matin. Parce qu'il est impossible d'apprendre à écrire et à lire en huit mois et que la qualité du récit et les réponses du requérant démontrent un niveau d'études supérieur!

J'avoue avoir déposé trois recours contre l'octroi d'un permis F.

**Dublin: quelle attention pour les mineurs?**

Les accords Dublin, c'est quoi? Ce règlement entre les Etats de l'UE, auxquels la Suisse est associée, détermine quel Etat est responsable de mener la procédure d'asile. Ce système devrait éviter d'une part que des réfugiés «errent» en Europe sans déposer de demande d'asile, d'autre part qu'une procédure d'asile soit ouverte dans plusieurs pays pour la même personne.

Que doit faire la Suisse face à des adolescents? Dans l'examen qui doit déterminer l'Etat qui sera responsable de mener la procédure d'asile, les critères dits familiaux sont prioritaires. Selon le règlement Dublin III et face à des mineurs non accompagnés (MNA), les autorités doivent respecter la Convention relative aux droits de l'enfant.

Que se passe-t-il à la frontière sud de Chiasso/Côme? Le 24 novembre dernier, l'émission Temps Présent de la RTS dévoilait une situation des plus confuses autour des MNA. Plusieurs ONG, dont l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR, ont également observé sur place des cas de MNA renvoyés immédiatement et sans information de Suisse en Italie. Selon ces observations, l'obligation de considérer l'intérêt supérieur de l'enfant et de prendre les mesures qui en découlent est systématiquement violée.

**DANGER** pour les mineurs: Le sort des MNA laissés à eux-mêmes dans des camps de fortune en Italie est pourtant très préoccupant. Plusieurs rapports révèlent le danger bien réel du trafic de personnes et de prostitution forcée en Italie. Aussi de nombreuses voix, dont celle de l'OSAR, exigent l'arrêt immédiat des renvois de requérants d'asile MNA sur l'Italie.

Madeline Heiniger

## La liberté d'être en désaccord

Geneviève Lévine

Depuis l'été 2016, Naïg Bonvin assure les permanences décentralisées dans les villes de Sierre, Martigny et Monthey. Ce service décentralisé a été mis en place afin d'améliorer l'accessibilité aux offres du CSI pour les personnes habitant dans différentes régions du Valais. A elle la parole!

Je suis une jeune diplômée de la HES-SO de Sierre et travailler au CSI conforte tous mes choix. Ici, le travail social prend un sens accru. J'ai toujours eu plaisir à rencontrer des personnes d'horizons différents. Lors de mes études à l'École de culture générale de Sion, j'ai fait un stage au RADOS. Bien m'en a pris, j'avais trouvé ma voie. J'ai donné des cours d'appui aux jeunes mineurs non accompagnés pendant environ deux ans. Mon envie de rencontrer d'autres cultures m'a fait choisir un stage de cinq mois en Israël, dans un centre arabo-juif, ainsi qu'un projet en Palestine dans le cadre de ma formation HES. Par la suite, c'est tout naturellement que mon choix s'est porté sur le CSI pour mon stage final et à la fin de celui-ci, j'ai eu la chance que le comité me propose le poste de permanente qui venait de se libérer.

J'ai en moi une fibre militante, ainsi une place de travail où je peux aider les gens à faire valoir leurs droits jusqu'au bout est idéal pour moi. Je ne supporte pas l'injustice. L'aspect social me motive aussi: au CSI, on accueille les gens, des liens se créent, ils peuvent déposer leur histoire et il y a un vrai partage.

Ce qui m'afflige profondément, par contre, c'est d'être témoin de tant de souffrances ignorées par les décisions et les lois. Très largement, les arguments que nous faisons valoir en faveur de ces personnes



sont IGNORÉS par le canton et par les autorités fédérales.

Je pense notamment aux cas Dublin. Pour l'administration, ils ne sont que des numéros, alors que nous avons en face de nous des visages. Je pense aux renvois en Erythrée: c'est une menace que l'on agite, alors que le retour est impossible, mais on traite ces personnes comme des usurpateurs en leur attribuant l'aide alimentaire d'urgence. Je pense aux femmes seules, venues chercher un avenir pour leurs enfants, et à qui l'on dit (dans le cas des permis F): «Pour faire venir votre famille, il faut attendre trois ans minimum, et d'ici-là, vous devez gagner votre vie vous-même.»

A la permanence, je discute longuement avec les gens, parfois je leur explique que je ne suis pas d'accord avec ces décisions. C'est une liberté que j'ai et j'y tiens.

En effet, comment peut-on pousser le cynisme jusqu'à refuser un permis B à un jeune homme dont les parents sont venus en Suisse pendant la guerre des Balkans, qui a fait toutes ses classes en Suisse et

est indépendant financièrement? Aux personnes d'Afghanistan ou d'Erythrée qui reçoivent maintenant un permis F (admission provisoire) – comme lui et sa famille – nous disons justement: «C'est à vous de travailler, d'être intégrés, et le permis B viendra dans quelques années.» Vous vous demandez pourquoi cette personne en particulier est toujours «admis provisoire» après 20 ans en Suisse? Le courrier officiel disait: «Vos parents ne parlent pas assez bien français.»

Le sentiment d'impuissance face à ces situations est difficile à accepter et nous agissons comme nous le pouvons malgré le cadre restreint de la loi. Heureusement, nous avons une équipe très soudée et grâce au soutien et à la bienveillance de chacune des personnes y travaillant, venir au CSI reste toujours un immense plaisir.

*Photo: Par un engagement bénévole ou professionnel, toute l'équipe donne le meilleur d'elle-même. De gauche à droite: Catherine Ferrari, Nicole Michel, Faisal Osman et Naïg Bonvin.*

## Au bout du fil, la douceur

Geneviève Lévine

**Elle s'appelle Patricia Rey. Elle assure la coordination administrative au CSI. Son rôle cependant est plus que varié, avec des limites qui se modifient en fonction des besoins. Elle raconte ci-dessous ce qui fait ses journées.**

Voici un exemple de ce qui peut survenir dans mon quotidien professionnel: l'an dernier, l'une des personnes reçues à la permanence a vécu une grave crise d'angoisse. Accrochée à son sac débordant de médicaments, elle répétait constamment son besoin de passer à la pharmacie pour en chercher d'autres, pleurant et frissonnant de tout son être. En attendant l'arrivée de l'ambulance, je suis restée auprès de lui, un homme d'une quarantaine d'années. Le besoin n'était pas dans les mots, plutôt dans la présence. Je me suis présentée et lui ai demandé son prénom. Cela a permis qu'il se tranquillise un peu, même au moment délicat de l'arrivée des ambulanciers qu'il a d'abord confondus avec la police. Cet état d'agitation extrême faisait suite à un refus d'asile et aux angoisses terribles liées aux tortures subies dans son pays d'origine.

Au secrétariat, nous gérons entre autres les courriers, les contacts avec le réseau et l'accueil (sur place et par téléphone). Ce n'est pas toujours du niveau d'intensité que je viens d'évoquer, mais aucun jour ne ressemble à un autre. Des visages peuplent la salle d'attente, beaucoup s'enhardissent à passer la porte du bureau, et puis la sonnerie du téléphone rythme fréquemment la permanence. Quand on le décroche, cela peut déboucher sur une conversation de plus d'une dizaine de minutes. A l'autre bout du fil, quel qu'un resté longtemps isolé avec son problème souhaite nous le raconter en détail, une fois qu'il a pris le courage d'appeler.

En ouvrant le courrier ou en conversant avec les usagers, pour aider par exemple à traduire leurs propos en français, les nouvelles sont souvent mauvaises.

En quatre ans d'engagement, j'ai passé par plusieurs phases: il a d'abord fallu m'adapter au jargon juridique. Après cela, le choc n'a pas tardé: les phrases assassines des décisions du SEM, une vraie violence consistant à prêter aux requérants d'asile des propos mensongers et calculés. Une volonté farouche de démanteler les familles, comme dans le cas des admis provisoires ou des changements de canton qui pourraient tout simplifier mais sont refusés. J'ai tenté de comprendre si le problème était dans la loi, ou dans l'application déshumanisée de celle-ci.

Pour continuer dans ma voie professionnelle avec sérénité, il a été important de travailler sur ma propre contre-violence. Un entretien avec Catherine Ferrari, qui fait partie de l'équipe bénévole du Centre, m'y a, en particulier, beaucoup aidée. Ses propos, sa sagesse, m'ont permis de transformer ma colère, d'accepter d'être une goutte d'eau sur le passage. Les choses se sont un peu éclaircies: la loi est dure, c'est un fait. Et il est très rare que la Suisse – qui le pourrait – choisisse de l'appliquer de manière plus souple. L'impuissance dans certaines situations douloureuses n'en reste pas moins difficile à accepter pour chacun ici. L'injustice est là. L'indignation aussi.

Ma motivation est celle de participer à offrir un accueil inconditionnel. Les gens repartent du Centre en ayant revêtu une dignité autre que dans les services plus officiels. Ils en sont touchés.

J'apprécie aussi les contacts avec d'autres personnes encadrant les réfugiés: les assistants des Foyers d'accueil, des personnes-ressources du réseau. Pour beaucoup d'entre eux, l'humain est au centre. Ils s'en soucient réellement. Peu à voir avec l'administration fédérale (le SEM), dont la plupart des employés nomment les requérants par leur numéro d'identité lorsqu'ils nous appellent. A cette entrée en matière, nous répondons toujours par la question «De QUI parlez-vous?».

Enfin, je ne saurais me passer de la bienveillance et du respect régnant au sein de l'équipe. Avec les enseignants des cours de français également. A mon arrivée ici, j'ai été frappée par la simplicité, l'authenticité dont chacun fait preuve. Travailler, cela peut-il être ainsi? Venir auprès de Françoise, Fatxiya, Jeanne, Nicole, Naïg, remplir ce rôle-lien, je le ferais même bénévolement. L'ambiance qui règne rend tout le reste plus léger.

Cette belle solidarité est porteuse d'espoir. Après des mois de lutte et un recours sur demande de reconsidération, le requérant d'asile dont je vous ai parlé au début a fini par recevoir une admission provisoire. Je m'interroge: combien de professionnels devront-ils être appelés à la rescousse pour aider cette personne à se remettre debout, après ce qu'elle a subi? N'eût-il pas été, non seulement plus humain, mais plus rationnel aussi, d'accueillir son témoignage et de lui donner sa chance dès son arrivée parmi nous?

## Permanence juridique: le recours est un droit!

Madeline Heiniger

Jeanne Carruzzo a débuté au CSI en août 2014, pour remplacer momentanément Françoise Jacquemetz. Après avoir poursuivi de façon bénévole, elle a été engagée dès avril 2016 pour la permanence juridique. Ethnologue et géographe de formation, elle avait auparavant travaillé à l'Office fédéral des réfugiés pendant deux ans et poursuivi diverses activités dans ce même domaine.

### *Jeanne, comment se porte l'équipe du CSI?*

En ce moment, nous sommes parfois démunies. Nous nous trouvons de plus en plus souvent face à des situations pour lesquelles nous nous sentons impuissantes... En 2014, il me semble que nous parvenions à casser certaines décisions de renvoi. Mais aujourd'hui, il y a peu de résultats positifs et nous avons l'impression de nous heurter à un mur. La loi ne fait que se durcir.

### *Quelles sont les demandes que vous devez traiter au CSI?*

Elles sont de toutes sortes: des cas d'asile (recours, réexamens), des renseignements pour des demandes de permis B, etc. Concernant les demandes de visa humanitaire pour les Syriens, j'ai l'impression qu'elles ont nettement diminué tellement elles ont été refusées. Nous avons actuellement beaucoup de cas d'Erythréens pour lesquels la décision est négative avec renvoi. Auparavant, ils recevaient au minimum un permis F politique. Mais est-ce que ces renvois sont effectifs? Sont-ils placés en détention administrative en vue du retour? Ou ne sont-ils pas simplement incités à disparaître? Nous avons même eu quelques cas d'Afghans pour lesquels un renvoi a été prononcé alors que la situation sécuritaire dans ce pays ne fait que se détériorer.

### *Qu'en est-il des renvois liés aux accords Dublin?*

L'hypocrisie est énorme autour de ces accords. Le principe de solidarité entre pays européens est bafoué. Depuis 2009, la Suisse est le pays qui a transféré le plus grand nombre de réfugiés, tout spécialement vers l'Italie. Or, il est notoire que ce pays n'arrive plus à suivre; les conditions d'accueil sont défaillantes, les hébergements insuffisants ou délabrés et les perspectives d'avenir réduites. En parallèle, le mythe de «l'invasion» est

entretenu, alors que les demandes d'asile ont fortement diminué cette année.

Ces accords sont contraires au droit de l'unité de la famille. Je vous donne l'exemple d'une famille syrienne: deux enfants majeurs sont en Suisse depuis plusieurs années avec un permis B. Leurs parents, accompagnés d'un autre frère avec son épouse enceinte, arrivent en Suisse. Ceux-ci sont tous renvoyés en Allemagne mais leur transfert ne se fait pas en même temps. Les parents attendent encore maintenant en Suisse sans être sûrs d'être transférés au même endroit. Quand on connaît leur parcours et ce qu'ils ont vécu auparavant en Syrie, le minimum serait de permettre à cette famille qui se retrouve enfin, de rester unie.

Face à ces accords, nos recours nous semblent inutiles. J'en fais quand même pour des personnes particulièrement vulnérables: les femmes seules avec enfants, voire enceintes, les personnes avec des problèmes de santé. Mais ça ne marche pas, alors que l'on sait qu'en Italie, il n'y a plus rien après le premier accueil. Reste la mafia qui, elle, sait s'occuper des migrants.

### *Quels sont vos besoins, face aux difficultés rencontrées?*

J'aimerais que nous ayons plus de moyens: des juristes en renfort, des aides financières supplémentaires. Depuis des décennies, des bénévoles s'engagent fortement ici et font un énorme travail. A quel point notre action est-elle reconnue?

Nous écoutons le récit des personnes qui s'adressent à nous, nous les sentons parfois humiliées par les réponses de l'administration. Les démarches administratives sont labyrinthiques et découragent, voire même cassent les personnes. Par notre écoute, nous évitons peut-être que ces personnes n'exploient. Comment peut-il y avoir autant d'embûches, par exemple, pour des jeunes qui travaillent, qui vont bien et veulent obtenir un permis B suite à des années de permis provisoire? Quel est le rôle de la loi et quelle est la marge de manœuvre de ceux qui l'appliquent?

Pour le Service de la population et des migrations, nous représentons sans doute celles et ceux qui mettent les bâtons dans les roues des procédures, avec nos recours. Mais l'assistance juridique est prévue par la loi sur l'asile et le recours est un droit!

## Je suis en colère

Catherine Ferrari, bénévole à la permanence du CSI

Il est arrivé en Suisse à l'âge de dix-sept ans, mais le SEM lui donne d'office dix-huit ans. C'est un Peul du Mali. Lui et sa famille ont été, comme d'autres, victimes des conflits complexes entre Touaregs, gouvernement, armée et islamistes. Au point qu'il est difficile de démêler qui l'a capturé, séquestré et torturé pendant trois mois et qui a tué son père. Il est arrivé directement en avion du Mali à Genève, grâce à un riche commerçant qui, pour gagner le paradis d'Allah, lui a fait l'aumône d'un billet d'avion. C'est là un des motifs d'in vraisemblance relevé par le SEM, qui doute qu'un commerçant musulman très fortuné puisse à ce point respecter la prescription coranique de l'aumône aux plus démunis. En outre, ce jeune n'a donné aucune preuve de son identité vu que la maison de son père a été pillée et brûlée.

Son corps pourtant témoigne des tortures subies. Il est couvert de nombreuses cicatrices: brûlures sur les mains, coup de crosse de fusils sur la bouche, sur le visage et le torse, coups multiples sur les épaules, brûlures sur les jambes, etc. Au moindre effort, son cœur s'emballé. Il souffre de douleurs gastriques et abdominales, de douleurs lombaires et de douleurs diffuses dans tout le corps. La nuit il dort mal ou pas, cauchemars et reviviscences sont au rendez-vous. Symptômes manifestes de stress post-traumatique.

Lors de ses deux auditions à Valloire, il a tenté de décrire tout ce qui lui est arrivé depuis le jour où leurs vaches ont été volées, son père tué, leur maison brûlée et lui séquestré et torturé. La réponse à sa demande d'asile ne s'est pas

fait attendre: négatif. Il sera expulsé au Mali, ou mieux encore vers la Guinée au motif que sa mère était d'origine guinéenne. Celle-ci étant morte il y a quelques années, il n'a plus de famille. N'avoir plus de famille, quand on vit en Afrique, c'est quasiment impensable. La culture africaine ne se prête pas à l'individualisme. Tout seul on est perdu, il dit: «Je suis l'enfant unique, je n'ai pas de frères, même pas une petite sœur.»

Comment faire comprendre à ceux qui ont pris la décision négative à sa demande d'asile que son discours est imprécis parce qu'il vient d'une culture où l'on se soucie peu des dates, des jours, des mois, des distances, du nom des parents de ses amis et de celui de la mosquée du quartier?

Comment leur faire entendre que dans sa vie simple, on ne parle pas de politique, on ne s'inquiète pas des conflits tant qu'ils ne vous touchent pas directement?

Comment mettre en lien deux cultures opposées: l'helvétique toute faite de précision, d'horaire et d'exactitude et la culture peule centrée sur un quotidien rythmé par des travaux élémentaires, tels que les vaches à mener paître, la culture des champs et l'appel du muezzin?

Comment faire entendre aux fonctionnaires du SEM que l'on peut vivre «hors du temps européen» et que soudain, dans cette vie simple, l'horreur des conflits a surgi sans que rien ne vous prépare à la raconter dans un discours bien élaboré.

L'état de stress post-traumatique complique encore la construction d'un récit cohérent. Raconter l'emprisonnement, la torture,

la haine dont on a été l'objet fait remonter à la conscience des souffrances si violentes, si insoutenables que le mental préfère les enfouir dans l'inconscient pour limiter la reviviscence des atrocités subies. La torture ne génère pas que des souffrances physiques, elle a pour but de briser la dignité humaine, d'anéantir le sentiment d'humanité en soi.

ACAT France, Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture, donne cette définition: la torture constitue bien un processus de déshumanisation, de destruction de la dignité et de l'intégrité physique, psychologique et sociale de ceux qui la subissent. Elle cherche (et réussit souvent) à détruire le sentiment d'appartenance des victimes à l'espèce humaine. La plupart ne peuvent rien dire. Lorsqu'ils y sont obligés, pour éclairer un médecin ou justifier une demande d'asile, ils le ressentent comme une nouvelle agression tortionnaire. Quelques-uns peuvent dire leur souffrance, leur humiliation, leur sentiment de culpabilité devant ce qu'ils vivent comme une déchéance personnelle.

Je suis en colère, oui je suis très en colère contre notre incapacité à protéger un jeune à peine majeur, un jeune qui ne demandait qu'à vivre dans la paix et la liberté de son enfance. Un garçon qui a été victime d'un conflit qui le dépasse, auquel il ne comprend rien et qui nous demande de le protéger.

La réponse est tombée: il sera expulsé!



# CENTRE SUISSES-IMMIGRES

Permanence juridique et sociale - Cours de français - Animations - Activités d'intégration  
Rue de l'Industrie 10, 1950 Sion - Tél. 027 323 12 16 - Fax: 027 323 12 46 - email: csivs@bluewin.ch

## Les offres du Centre Suisses-Immigrés - [www.csivs.ch](http://www.csivs.ch)

### Permanence juridique et sociale

- Quels sont les droits et les devoirs des migrants?
- Quelles démarches faire pour obtenir un permis de séjour?
- Est-il possible de bénéficier du regroupement familial?
- Que faire lorsque le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) refuse une demande d'asile...  
Autant de questions auxquelles la permanence peut apporter une réponse:

**Sion** - Lundi, mardi et jeudi: de 14 h à 18 h  
- Mercredi de 18 h à 21 h

**Sierre, Martigny et Monthey:** 2 après-midi par mois  
*Informations auprès du CSI: tél. 027 323 12 16*

**Accompagnement Mère-Enfant:** informations les **lundi et mardi** auprès du CSI

### Cours de français

Pour faciliter l'intégration, le CSI propose tout au long de l'année, des cours de français gratuits. Ils s'adressent à toute personne, quel que soit son niveau de connaissance de la langue ou de l'écriture. Ces cours ont lieu du lundi au vendredi le matin et l'après-midi. Les cours du mercredi soir s'adressent en priorité à des personnes qui travaillent.

**Cours Information:** Naturalisation. Ce qu'il faut savoir.

**Viens parler français:** moment d'accueil et de conversation pour femmes. Mercredi: de 09 h 15 à 11 h

### Je souhaite devenir membre du Centre Suisses-Immigrés

Nom: .....

Prénom: .....

Adresse: .....

NP: ..... Localité: .....

Adresse e-mail: .....

La cotisation annuelle est de Fr. 50.-- Pour vos dons: CCP 19 - 14927 - 3